Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
1 rue Joseph Cugnot – Tour Marcel Brot - CO 60034 - 54035 NANCY Cedex
Secrétariat ☎ 03 83 85 80 75
Adresse mail **:** **puericulture@chru-nancy.fr**
Site : http://campus.chru-nancy.fr

FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
Session février 2024

❖ NOTICE D'INFORMATION FORMATION EN APPRENTISSAGE
❖ FICHE D'INSCRIPTION

Le dossier dûment complété doit être envoyé en recommandé avec A.R. ou en envoi suivi à l'IFAP (coordonnées ci-dessus) **au plus tard le 20 octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi)**
Aucun renseignement sur la bonne réception du courrier ne sera communiqué par téléphone si l'envoi n'a pas été fait selon les directives ci-dessus.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS : Après étude et décision de la Directrice, les dossiers éligibles seront retenus, les résultats seront communiqués par mail.
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

La fiche de confirmation envoyée avec les résultats est à nous faire parvenir sous 10 jours après communication des résultats accompagnée d'un chèque de 100 euros, correspondant aux droits d'inscription à la scolarité,
à l'ordre *du trésor public du CHRU de Nancy.* Noter vos nom et prénom au verso du chèque.

Nombre de places ouvertes à la formation en apprentissage :
➢ non connues à ce jour

MODALITÉS FINANCIÈRES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Les frais de formation sont à la charge de l'employeur. Les droits d'inscriptions à l'entrée en formation sont à la charge de l'apprenti ou de l'employeur selon les termes de la convention établie.

CONDITIONS MATÉRIELLES – TARIFS 2023

Les frais de formation sont dus pour l'année entière.

- Les frais de formation d'un cursus complet sont de 6 200 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel Bac Pro ASSP sont de 4 000 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel Bac Pro SAPAT sont de 5 200 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel DEAS (arrêté 2006) sont de 3 155 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel DEAS (arrêté 2021) sont de 2 423 € ;
- Les frais de formation d'un cursus partiel CAP AEPE sont de 4 677 € ;
- Les frais de formation d'un cursus passerelle font l'objet d'un devis par l'institut en fonction du ou des diplôme(s) déjà acquis ;
- Les droits d'inscription à l'entrée en formation sont de 100 €.

MODALITÉS VACCINALES

Vous devez consulter et faire compléter entièrement le document rédigé par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est et lire attentivement la fiche des vaccinations obligatoires (documents ci-joints)
Ces documents doivent être présentés à votre médecin traitant lors de votre consultation.

Concernant la **vaccination contre l'hépatite B**, si vous n'êtes pas vacciné(e) à la date des résultats d'admission (le 30 novembre 2023), il est conseillé d'entreprendre auprès de votre médecin traitant un schéma accéléré (3 doses à 0,7 et 21 jours) afin que vous puissiez aller en stage en avril 2024..

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les conditions d'admission sont fixées par les arrêtés ministériels du 7 avril 2020, du 12 avril 2021 et du 10 juin 2021 et se composent d'un entretien avec la Directrice destiné à apprécier « les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation ».

COMPOSITION DU DOSSIER : fournir les pièces listées dans le tableau ci-dessous.

Attention : toute pièce manquante entrainera la non étude du dossier

Candidats en contrat d'apprentissage[2)]

Les candidats futurs apprentis qui ont déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec l'employeur pour un contrat d'apprentissage, sont admis directement en formation par la Directrice de l'IFAP au regard des documents fournis.

PIÉCES A FOURNIR	***COMMENTAIRES***
Fiche d'inscription à la sélection 2024 avec photo, dûment complétée, datée et signée	
Pièce d'identité ***ou*** *Titre de séjour valide à la date d'entrée en formation* *Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne*	*En cours de validité* *(les cartes d'identité établies avant majorité ne bénéficient pas de prolongation de validité de 5 ans)*
Lettre de motivation ***manuscrite***	*Si lettre non manuscrite, dossier non étudié*
Curriculum vitae	*Mis à jour*
Copie du diplôme permettant l'inscription en apprentissage	
Contrat d'apprentissage complété et signé par l'employeur	
Attestation de prise de connaissance du document vaccination	*Dernière page du document des recommandations vaccinales*

Pour ceux qui n'ont pas encore de contrat, notre établissement en partenariat avec le CFA Grand Est https://www.santestcfa.fr/, trouvera l'employeur mais l'admission se fera selon les modalités de sélection énoncées en haut de la page 3 du présent document